

BULLETIN MUNICIPAL

regards

sur Marcilly-en-Villette

N° 31
MAI 2021

ÉDITO

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
PETITES NOUVELLES	2
VIE MUNICIPALE	3
CONSEIL MUNICIPAL	4
BUDGET	6
TRAVAUX	8
ENVIRONNEMENT	9
DIVERS	10
PORTRAIT	11



Marcilly-en-Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette
62, place de l'Église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél. : 02 38 76 10 19 - Fax : 02 38 76 17 52
E-Mail : marcillyenvillette@wanadoo.fr
www.marcilly-en-villette.fr
Directeur de la Publication : H. Nieuviarts
Rédactrice en chef : S. Charron
Rédaction : Commission Communication
Conception & Création : www.enola-creation.fr
Crédits photos : mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal : mai 2021

« Les prévisions sont difficiles, surtout lorsqu'elles concernent l'avenir »



Ces mots de Pierre DAC résument à eux seuls l'esprit dans lequel il a fallu gérer l'exercice 2020. Des projets ont dû être différés compte tenu des décisions tant gouvernementales qu'internationales imposées par la pandémie de la Covid, qui ont entravé la marche des entreprises. Le fonctionnement normal de nos structures a été remis en cause. Cette situation inédite s'est traduite par un impact financier important sur le budget de notre commune.

L'année 2021 sera-t-elle l'aurore ? Nous ne pouvons à ce jour qu'escompter des jours meilleurs qui nous permettront de mener à bien 2 projets importants.

Une extension de notre groupe scolaire en section élémentaire s'impose en effet compte tenu de la création d'une 6^{ème} classe. Cette opération sera l'occasion de restructurer les toilettes, de créer un préau et de doter notre école de moyens pour un développement des activités numériques. Nous espérons mener à bien cette opération pour la rentrée de septembre prochain.

Parallèlement nous avons engagé les études qui permettront un enfouissement des réseaux sur les rues Désiré Pothier, du 11 novembre, du 8 mai et Route de Sennely. Ces travaux généreront des contraintes pour les riverains mais notre environnement sera sans nul doute agrémenté. Nous espérons pouvoir engager ces opérations au cours du 3^{ème} trimestre.

Le réaménagement du centre bourg n'a pas pour autant été oublié, en témoigne la déconstruction de la maison située à l'angle de la Rue des Relais, source de difficultés de circulation. Les réunions publiques de concertation nous ont amené à remodeler l'esquisse initiale du projet qui avait fait l'objet d'une présentation au cours de 4 réunions. Le projet en cours d'élaboration par notre architecte prendra en compte des éléments avancés par le public présent au cours des différents échanges.

C'est donc bien l'avenir de notre commune qui se construit à travers ces projets. ▢

Hervé Nieuviarts

Vice-Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne
Maire de Marcilly-en-Villette

Résultat recensement de la population

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Population municipale : 2131
- Population comptée à part : 47
- Population totale : 2178. ▢

Élections et Listes électorales

Les prochaines élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.

L'inscription sur les listes électorales est désormais possible toute l'année avec le REU (Répertoire Électoral Unique). Cependant, pour participer à une élection, il faut être inscrit avant le 6^{ème} vendredi précédant le scrutin. Des dérogations sont possibles en cas de mutation professionnelle récente ou de recouvrement du droit de vote par décision de justice jusqu'à 10 jours avant le scrutin.

En cas de changement d'adresse ou d'état civil, il est impératif de transmettre ces modifications à la mairie, muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile. ▢



Carte d'identité électronique

Pour répondre au règlement européen du 20 juin 2019, la carte nationale d'identité électronique (CNIE) sera généralisée le 2 août prochain. Elle se présentera au format carte de crédit et aura la particularité de contenir une puce électronique. Il n'est pas obligatoire de disposer d'une telle carte à compter du 2 août prochain, en revanche, les cartes d'identité (CNI) sous l'ancien format ne seront plus délivrées. Les anciennes CNI resteront valables jusqu'au 31 août 2031 au plus tard. ▢

Boutique solidaire

C'est une équipe souriante (derrière le masque) et dynamique qui vous accueille dans ce nouveau magasin « Au manteau de Saint-Martin » au 9 rue du Général Leclerc à La Ferté-St-Aubin. En effet, depuis le mois de février, le Secours catholique du groupement paroissial des rives du Cosson (La Ferté-St-Aubin, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely) a ouvert cette boutique solidaire qui vous propose des vêtements de tous âges, du linge de maison, des livres et jouets, du matériel de puériculture, en très bon état, issus de dons. Tous les fonds recueillis servent aux actions du Secours catholique envers les plus démunis.

Horaires d'ouverture : le mercredi de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 12h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h. ▢



Permanences du CLIC et du CILS

Le CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination, a pour mission d'aider les personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage dans leurs démarches administratives, de les informer sur leurs droits, les structures d'accueil et les aides qui peuvent leur être apportées.

Le CLIC tient une permanence à la mairie de Marcilly-en-Villette tous les 2^{ème} jeudis du mois de 14h à 16h.



Le CILS, Centre d'Initiatives Locales de Sologne, a pour mission l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et l'insertion de tout public, sans restriction d'âge, dans le domaine de l'emploi.

Le CILS dispose de bureaux au sein de la Maison de l'Animation Sociale et de la Solidarité (MASS), à La Ferté Saint-Aubin, ouverts les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h.

La prochaine permanence du CILS à la mairie de Marcilly-en-Villette aura lieu le mardi 5 octobre 2021 de 9h à 12h. ▢



Panneau Pocket

Pour être toujours informé, en temps réel, des actualités de la commune, téléchargez l'application Panneau-Pocket! Quelques secondes suffisent pour la télécharger gratuitement. ▢



État civil

NAISSANCES

- ▢ 20 octobre 2020 > Lyna DESIRE LE COMTE
- ▢ 7 novembre 2020 > Amy PERCHE
- ▢ 18 décembre 2020 > Geoffroy FERNET

DÉCÈS

- ▢ 7 octobre 2020 > Jean PINSARD
- ▢ 11 novembre 2020 > Annie RINGOT
- ▢ 14 novembre 2020 > Nicole COURTADE
- ▢ 17 décembre 2020 > Odile BEAUPUY
- ▢ 2 février 2021 > Roger BROSSARD
- ▢ 9 février 2021 > Solange VENON
- ▢ 13 mars 2021 > Dominique LOISEAU
- ▢ 31 mars 2021 > Etienne MAZURAY

MARIAGE

- ▢ 17 octobre 2020 > Samira EL KASMI et Sébastien PERALTA
- ▢ 9 janvier 2021 > Laëticia GENTY et Stéphane BELON
- ▢ 20 février 2021 > Claire BERNARD et Kévin NICOLAS ▢

SCULPT'EN SOLOGNE 2021

La Biennale d'art contemporain de Sologne, Sculpt'en Sologne, se déroulera cet été avec l'installation de sculptures monumentales dans de nombreux villages de Sologne et la réalisation d'œuvres d'art urbain.

Notre commune participe à cette Biennale en réinvitant l'artiste Gilbert Mazout, auteur de la fresque sur le mur du gymnase Jean-Marie-Flatet en 2019. Les 16 et 17 juin prochain, il réalisera une nouvelle fresque sur les murs de l'école maternelle du groupe scolaire Xavier Deschamps sur le thème de l'imaginaire. ▢

Les « Jeunes élus »

Chaque année, en début d'année scolaire, les classes CM1 et CM2 de l'école élémentaire procèdent à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes. C'est l'occasion pour ces jeunes de se frotter à l'ambiance d'une campagne électorale, d'un bureau de vote, d'un dépouillement et au final de l'élection du maire et de ses adjoint(e)s.

Tous les candidats rédigent un programme qui est affiché durant le temps des élections. Les programmes des élus sont ensuite étudiés en commission pour en extraire les projets à réaliser sur l'année.

L'installation du nouveau Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu le 15 octobre 2020 :

Le Maire :

Eloïse PARENT (CM1)

1^{re} adjointe

Agathe LEMEE (CM2)



2^{ème} adjointe

Cylia HOUMADI (CM2)

Conseillers municipaux :

CM1

- Lucas FURET
- Emma LEGUILLARD
- Théoden MAS
- Ella MESSAOUDI

CM2

- Noël CHABOCHE
- Maxence DODU
- Mathis DUFRESNOY
- Théo DUONG
- Malcolm MELADE
- Souansavan SINGTHONG

Les premières actions du CMJ

À l'occasion des fêtes de fin d'année, et avec le contexte particulier lié à la pandémie, les enfants ont du réfléchir pour mener de nouvelles actions en faveur des habitants de la commune, un peu différemment des années passées.

1. Les enfants se sont mis en scène et ont créé une vidéo dans laquelle ils ont présenté leurs vœux aux habitants, avec l'aide des panneaux confectionnés par leurs soins. La vidéo a été diffusée sur le site Facebook et sur la chaîne YouTube de la commune.



2. Les panneaux de vœux créés par chaque élu du CMJ ont été installés sur la place de l'Église au milieu des décorations de Noël et à proximité de la boîte à lettres pour le Père Noël.

3. À défaut de pouvoir rendre visite à leurs aînés pour leur remettre les traditionnels colis de Noël, les enfants du CMJ et plus largement de l'école élémentaire, ont confectionné des cartes de vœux et des masques personnalisés qui ont été placés dans chacun des colis. □

Séance 23/09/2020

Extension du groupe scolaire Xavier Deschamps : demande subvention DSIL 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création d'une sixième classe depuis septembre 2020 et la nécessité de réaliser une extension du groupe scolaire Xavier Deschamps. Il présente le projet d'extension de l'école élémentaire qui a été retenu par les commissions des affaires scolaires et des travaux ainsi que par les enseignants. À savoir construction d'une 6ème classe, d'une salle d'activité informatique et d'un préau. Parallèlement les toilettes seront restructurées.

Ces travaux d'extension rentrent dans le dispositif de la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel, d'un montant total de 524926 € HT et sollicite une subvention au titre de la DSIL, au taux de 40 %, sur un montant prévisionnel de 524926 € HT, soit une subvention d'un montant de 209970 €.

Attribution d'un fonds de concours

Le Conseil Municipal décide de compléter sa demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Portes de Sologne en vue de participer au financement de l'acquisition d'un tracteur et d'une épaveuse pour un montant total de 78 220 € HT à hauteur de 38 000 €.

Demande de retrait d'une intervention de l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental Cœur de France

Monsieur le Maire rappelle la délibération de 23 janvier 2019 n° 2019/5 donnant mandat à l'EPFLI Foncier Cœur de France, pour des acquisitions foncières, notamment pour le secteur des Naudières.

Il informe le Conseil Municipal que le propriétaire a fait part de son refus de vendre les terrains concernés. Il renonce au classement de ses terres en zone constructible (2AU) et sollicite un classement en zone agricole. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler le mandat correspondant donné à l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre de cette opération.

Remboursement de frais

Madame Pouget, conseillère déléguée, informe le Conseil Municipal que la fresque du Gymnase réalisée en juillet 2019 nécessite une reprise de peinture par l'artiste. Ce dernier viendra sur place, le Conseil Municipal, accepte de rembourser les frais de déplacement de l'artiste, Gilbert Petit dit Gilbert Mazout.

Organisation d'une Semaine du développement durable

Madame Mesland, conseillère, présente un avant-projet d'organisation de diverses manifestations pour la semaine du 5 au 12 juin 2021.

Séance 4/11/2020

Communauté de Communes des Portes de Sologne : Rapport d'activité 2019

Monsieur ROCHE, Président de la CCPS, présente aux élus le rapport d'activités 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

Constitution de groupements de commandes avec La Ferté-Saint-Aubin

La commune de la Ferté Saint-Aubin propose la constitution d'un groupement de commandes pour les contrôles règlementaires des équipements et aires de jeux et pour l'entretien des espaces verts par le biais d'entreprises de travail adapté favorisant la réinsertion de personnes handicapées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ces deux groupements de commandes.

Extension groupe scolaire Xavier Deschamps : Permis de Construire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour déposer le permis de construire pour cette extension du groupe scolaire Xavier Deschamps.

Admission en non-valeur : budget général et budget eau & assainissement

Sur proposition de M. le Trésorier, suite au non-recouvrement après les procédures engagées, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur de titres de recettes : Budget général pour un montant de 14,06 € et pour le Budget eau & assainissement pour un montant de 805,43 €.

Convention avec Loiret Fibre : équipements de télécommunications

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la recherche par Loiret Fibre d'un emplacement pour accueillir des équipements de télécommunications dans le cadre du développement de la fibre optique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, concède un emplacement sur le parking de la salle des fêtes, rue d'Orléans, contigu au bâtiment existant.

Conseil Départemental : demande de subvention pour l'extension du groupe scolaire Xavier Deschamps

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités d'attribution de subventions du Conseil Départemental dans le cadre du Volet 3 des aides accordées.

Il propose que la commune présente, dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal, le dossier d'extension du groupe scolaire Xavier Deschamps avec la création de 2 classes et d'un préau. Le montant prévisionnel de ces équipements s'élève à 524 925 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental sur la base d'un montant de 52 000 €.

Sculpt'en Sologne 2021

Le Conseil Municipal propose de renouveler le partenariat avec Sculpt'en Sologne pour la réalisation d'une œuvre sur un bâtiment public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce partenariat et inscrit la subvention de 1 000 € au budget 2021.

Rénovation des éclairages publics

Sur demande de M. Andreazza, M. Roussel, adjoint au Maire, précise que les conditions de déroulement du marché de rénovation ont donné lieu à 2 audits avant et après attribution du marché. Les renouvellements d'équipement rue Henry Deschamps, rue de la Poste, allée Maurice Genevoix ont été réalisés compte tenu de leur état de vétusté.

Séance 11/12/2020

Eau et Assainissement : TARIFS 2021

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le projet de tarification établi par la Commission des Finances, reconduit à l'unanimité les différents tarifs relatifs au budget de l'eau et de l'assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 sur les bases 2020.

Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire informe que le débat d'orientations budgétaires concerne les communes de 3500 habitants et plus. Le but est de mettre en perspective les projets envisagés pour 2021 et de mettre en adéquation les ressources nécessaires.

Toutefois, le Conseil Municipal a inscrit le principe de ce DOB dans son règlement intérieur (délibération 2020/27).

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (art. L 2312-1, al. 2 du CGCT).

Dans le cadre des échanges, Monsieur Duplaix, conseiller, souhaite qu'un accent soit porté pour améliorer le « bien vivre » des habitants notamment en matière de cheminements et que soient facilitées les possibilités offertes aux habitants de la commune dans la définition des projets à l'instar des ateliers mis en place pour la requalification du bourg.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des éléments présentés dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires 2021.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la DETR 2021, il convient de déposer deux dossiers, par ordre de priorité

- 1 - Extension Groupe Scolaire Xavier Deschamps
- 2 - Enfouissement réseaux : rues du 8 mai, 11 novembre, Désiré Pothier, Lavoit et route de Sennely.

Indemnités des élus au 1^{er} janvier 2021

Le Conseil Municipal, vu le C.G.C.T. et notamment les articles L.2123-20 et suivants, adopte pour 2021 (18 voix pour, 1 abstention) le principe des indemnités selon les bases définies pour 2020 en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, indice 1027 (2.006.93 €).

Budget général et budget de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal vote dans l'attente du budget 2021 les autorisations d'engagement de dépenses d'investissement sur la base de 25 % des crédits alloués en 2020.

Maisons fleuries 2020

Le Conseil municipal fixe les prix suivants : 1^{er} prix 35 €/2^{ème} prix 30 €/3^{ème} prix 25 €/4^{ème} prix 20 €/5^{ème} prix et suivants 15 €.

Subvention - « Tower Running World Association »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention présentée par un jeune de la commune qui participera en 2021 aux épreuves du « Vertical World Circuit ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 100 € (cent euros) compte tenu du caractère humanitaire de la démarche en faveur de l'Institut Gustave Roussy.

Remboursement de frais

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser les frais engagés par un administré du fait d'un dysfonctionnement du réseau d'eaux usées.

Recrutement de personnel pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle l'autorisation donnée au Maire pour assurer le recrutement de personnel en cas d'accroissement temporaire d'activité.

Semaine du développement durable (5 au 12 juin 2021) : demande de subvention

Madame Mesland, conseillère, présente le dossier de demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire pour les actions qui seront menées durant la Semaine du développement durable prévue du 5 au 12 juin 2021.

L'objectif est de sensibiliser la population au développement durable et d'associer différents acteurs locaux (écoles, associations...) avec la volonté de créer des échanges et du lien.

Le budget prévisionnel de cette semaine européenne du développement durable est de 8925 €. Une subvention est sollicitée à hauteur de 40 % soit 3570 €.

Charte d'engagement COP régionale Centre-Val de Loire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la signature de la charte d'engagement COP régionale Centre-Val de Loire définissant les axes de travail pour accélérer la transition écologique.

Dénomination de voiries

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, un contrat a été conclu avec La Poste pour la normalisation des adresses des lieux-dits. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les dénominations proposées pour l'identification de toutes les voiries de la commune et le principe de l'identification des propriétés par numéros.

Élaboration du PLUi

Madame Lingard, adjointe au Maire, précise à la suite d'une interpellation d'habitants de la commune les conditions d'élaboration du PLUi et notamment les règles fixées par diverses législations récentes (loi Élan, loi ALUR notamment) qui imposent aux communes une densification de leur bourg en vue de limiter en matière de développement urbanistique la consommation des espaces agricoles.

Dans le cadre du PLUi, des réunions publiques seront organisées afin de porter à la connaissance des habitants le contenu du projet qui concernera l'ensemble des communes de la Communauté de Communes. Une enquête publique sera organisée au terme de la démarche et permettra de recueillir les avis des personnes intéressées et des divers organismes concernés qui seront examinés par un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal.

Séance 12/01/2021

Convention partenariat PACT 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat PACT 2021 avec la mairie de La Ferté Saint-Aubin, (Projets Artistiques et Culturels du Territoire) portant sur un montant de 6280 € pour l'organisation de 3 manifestations culturelles.

Représentation à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la rivière le Loiret

Le Conseil Municipal, 18 voix pour et une abstention, désigne Monsieur Jacques Robert, en qualité de représentant de la commune.

Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CAE portant sur une prolongation et 2 recrutements.

Bourse Permis de Conduire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'aider des jeunes en recherche d'emploi, de 18 à 25 ans, sous condition de ressources et examen de leur situation, pour le financement de leur permis de conduire, en échange d'heures effectuées au sein des services communaux.

Cette aide financière serait de 500 € (cinq cents euros), cumulable avec d'autres aides publiques, dans la limite de 80 % du montant du devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le principe de la bourse au permis de conduire.

Frais de formation : remboursement à l'agent titulaire d'un contrat PEC

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) l'employeur est tenu d'assurer une formation au bénéfice des agents concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de faire procéder au remboursement des frais avancés, à savoir 983,80 € pour la préparation au concours d'ATSEM et CAP Petite Enfance.

Aides aux entreprises

À la demande de Madame Garnier, conseillère, Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas compétence réglementaire pour octroyer des subventions aux entreprises. Le domaine économique est du ressort de la Communauté de Communes et de la Région.

Bilan des animations de Noël

Malgré l'annulation du marché de Noël, nous avons essayé de proposer aux habitants de Marcilly des animations afin d'égayer la commune.

Dès début décembre, les employés de communes ont installé un décor sur la place, en utilisant principalement des éléments fabriqués par leurs soins. Il a été décidé l'installation d'une boîte aux lettres du Père Noël, fabriquée en interne également, dans le décor de la place pour y déposer lettres et messages.

Le Conseil Municipal des Jeunes de son côté a contribué à ces animations. Ils ont participé à la création d'un film destiné à adresser des vœux pour Noël et la nouvelle année aux habitants de la commune. Des panneaux rédigés et décorés par les enfants ont ensuite été installés dans le décor de la place.

En ce qui concerne les personnes de plus de 70 ans, comme chaque année, le CCAS a distribué environ 195 colis (75 pour personnes seules et 120 colis doubles). Les enfants du CMJ ont souhaité participer à cette action en proposant la fabrication de cartes de vœux individuelles et en décorant des masques anti-

covid pour chaque colis.

Les commerçants ont participé à l'animation de la commune en organisant les 22 et 23 décembre après-midi des séances photographiques pour les enfants avec le Père Noël. Une tombola au bénéfice du CCAS a également été organisée par leurs soins.

Séance 19/02/2020

Budgets Primitifs 2021

Le Conseil Municipal prenant en compte les résultats provisoires de l'exercice 2020 adopte :

- le budget général (18 voix pour, 1 abstention : Monsieur Andreazza n'étant pas en accord avec les travaux de climatisation au groupe scolaire et à la maison médicale qu'il estime en contradiction avec la protection de l'environnement). Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 807 120 € et en investissement à 1 600 490,82 €.
- le budget eau et assainissement (à l'unanimité) qui s'équilibre en fonctionnement à 639 484,40 € et en investissement à 364 401,11 €.
- le budget de l'aménagement de la réserve foncière de La Chaise (à l'unanimité) qui s'équilibre en fonctionnement à 446 788,47 €.

Attribution d'un fonds de concours

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Portes de Sologne en vue de participer au financement des travaux d'enfouissement des réseaux

- Dépenses

Travaux : 371 810,40 €

- Recettes

DETR : 30 923,00 €

Fonds concours ComCom : 38 000,00 €

Autofinancement : 302 887,40 €

Maison Médicale – Convention d'occupation des locaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'une praticienne qui souhaiterait exercer son activité au sein de la maison médicale, à raison d'une journée par semaine dans un premier temps. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les éléments d'occupation sur la base de 1/5 des conditions d'occupation des locaux, soit 1,80 €/m²

Questions diverses

- Monsieur Duplaix rend compte de souhaits d'administrés de voir réduire l'éclairage de nuit (coût financier, avantage pour l'écosystème, etc.).

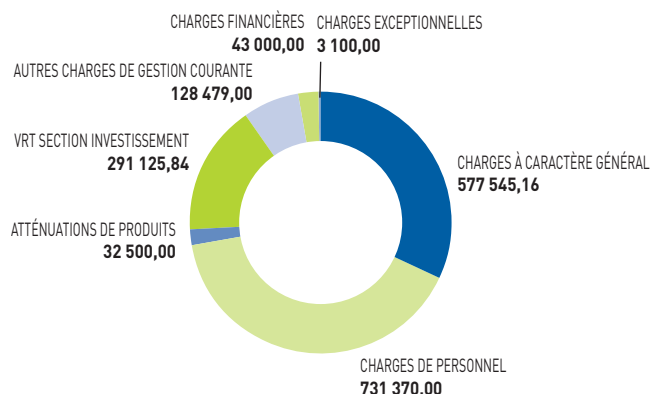
Monsieur Roussel, adjoint en charge des réseaux, fait part du marché pour l'entretien de l'éclairage signé en 2020 pour une durée de 6 ans dans lequel sont fixés des objectifs de réduction de la consommation avec notamment un abaissement de 50 % de la luminosité entre 23 h et 5 h. Les dépenses liées à l'éclairage comprennent pour moitié les coûts des abonnements des 15 postes d'alimentation répartis sur la commune. Les objectifs de performance sont liés au renouvellement d'équipements sur certains secteurs.

- vidéo pour les conseils municipaux : il n'est pas envisagé d'enregistrement des conseils, les administrés pouvant prendre connaissance des comptes-rendus qui sont disponibles par affichage, site internet, média, les séances restant publiques.

Budget

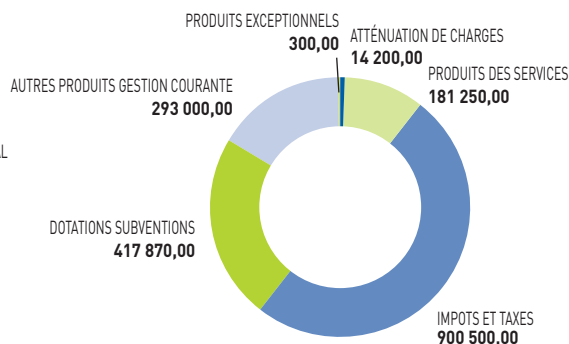
Budget général

RÉPARTITION DES OPÉRATIONS



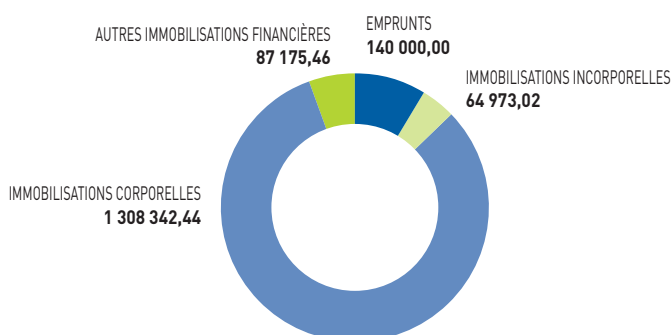
Dépenses de fonctionnement

Total des dépenses de fonctionnement : 1 807 120,00 €



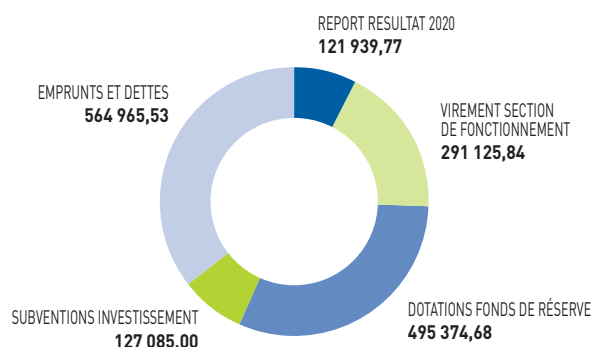
Recettes de fonctionnement

Total des recettes de fonctionnement : 1 807 120,00 €



Dépenses d'investissement

Total des dépenses d'investissement : 1 600 490,92 €



Recettes d'investissement

Total des recettes d'investissement : 1 600 490,92 €

LES TAUX DE FISCALITÉ EN 2021

Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales compensée par le report de la part dévolue au Conseil Départemental (Base 2020). La taxe d'habitation sur les résidences secondaires continuera à être perçue par les communes sur la base du taux 2019.

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation	14,44 %	0
Taxe sur foncier bâti	16,50 %	35,06 %
Taxe sur foncier non-bâti	54,27 %	54,27 %
Taxe enlèvement des ordures ménagères	12,80 %	12,80 %

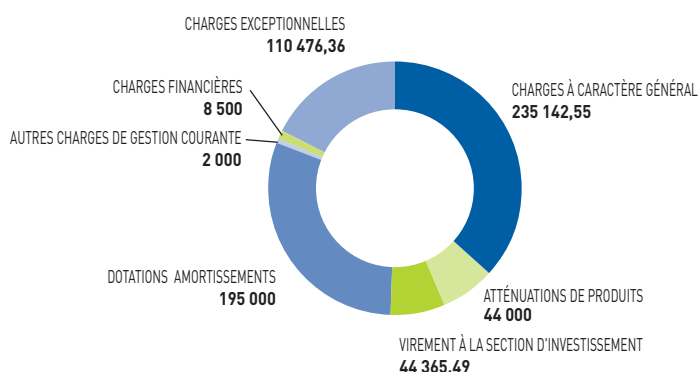
ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
En cours au 1 ^{er} janvier	1.774.000	1.657.000	1.538.000	1.661.000	1.283.000	1.152.000
Annuité	117 000	119 000	127 000	378 000	131 000	132 000
Emprunt			250 000*			
Endettement net au 31 décembre	1.657.000	1.538.000	1.661.000	1.283.000	1.152.000	1.020.000

*Emprunt court terme pour restructuration du restaurant scolaire.

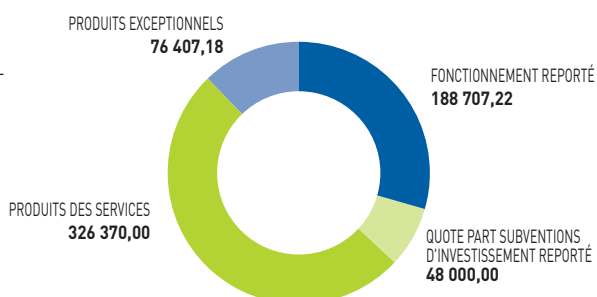
Budget du service de l'eau et de l'assainissement

RÉPARTITION DES OPÉRATIONS



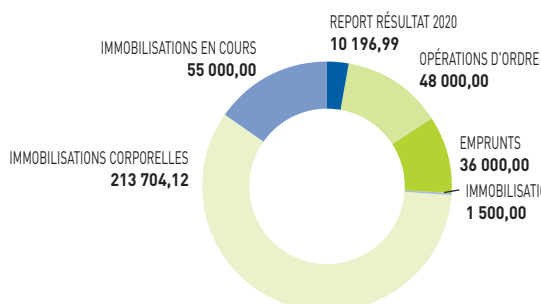
Dépenses de fonctionnement

Total des dépenses de fonctionnement : 639 484,40 €



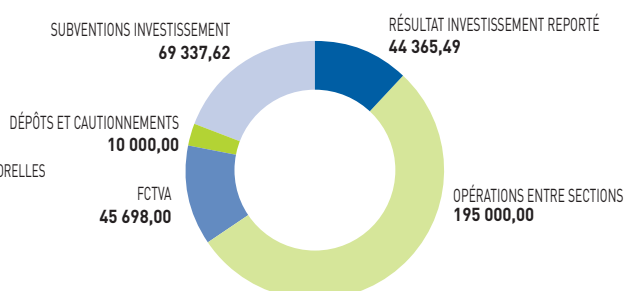
Recettes de fonctionnement

Total des recettes de fonctionnement : 639 484,40 €



Dépenses d'investissement

Total des dépenses d'investissement : 364 401,11 €



Recettes d'investissement

Total des recettes d'investissement : 364 401,11 €

Subventions aux associations

École de Musique	14 000,00 €
Harmonie	1 000,00 €
C.O.S.M.	12 000,00 €
U.A.M. Tir	550,00 €
Guerluchon	235,00 €
Amicale du Bourillon	255,00 €
Groupe scolaire-coopérative	7 293,00 €
Ciné Marcilly	200,00 €
Association sportive du golf	500,00 €
Association Equestre Marcilly	500,00 €

Association Equestre Marcilly Matériels de compétition	1 000,00 €
ID Créations	150,00 €
Association Prader Willy	150,00 €
Association Art en Ciel	50,00 €
Association les Gamelles de l'amitié	200,00 €
Association Parents Investis	400,00 €
U.C.P.S.	200,00 €
Sculpt'en Sologne	1 000,00 €
Les Cœurs d'Hermès	200,00 €

Garajazik	300,00 €
Restos du Cœur	250,00 €
Secours catholique	100,00 €
Comité départemental randonnée pédestre	30,00 €
Croix Rouge Française	30,00 €
La Prévention Routière	76,00 €
Secours Populaire	100,00 €
TOTAL	40 769 €

Le point sur les travaux

Déconstruction du 170 Place de l'Église

Cette opération constitue l'un des éléments de restructuration de la Place de l'Église. La maison ne permettant pas un accès sécurisé des piétons aux abords du carrefour et constituant une entrave à la circulation des véhicules lors de leur giration, sa déconstruction a pu être réalisée du fait de son acquisition à la suite du décès de ses propriétaires.



Rénovation de la signalétique de la zone artisanale

Ces travaux ont été réalisés à l'initiative de la Communauté de Communes pour donner une meilleure identification des entreprises.



Travaux de climatisation du Groupe Scolaire

À la demande des services académiques, des installations de climatisation ont été posées dans la salle polyvalente de l'école élémentaire et dans les 2 dortoirs de l'école maternelle de manière à ce que chacune des sections du Groupe Scolaire permette l'accueil des enfants en période de canicule.



Travaux de climatisation de la maison médicale

De manière à permettre l'activité des praticiens dans de meilleures conditions, compte-tenu des périodes de canicule supportées ces 2 dernières années, les cabinets médicaux ont été équipés de climatiseur.



Agencement des abords des équipements sportifs

Compte-tenu de la récurrence d'une occupation non autorisée des stades de football, il a été procédé à la mise en place d'un merlon aux abords du parking Chantaloup de manière à entraver l'accès sur ces espaces.



Remise à niveau de la Rue de Chantaloup

Les enrobés fortement dégradés ont été remis à niveau et rénovés sur toute la longueur. ➡

Les travaux à venir

Extension du Groupe Scolaire

Construction d'un préau et de 2 classes en extension de la section élémentaire. Ces travaux permettront l'accueil de la 6^{ème} classe actuellement en bâtiment provisoire et d'une classe réservée aux activités informatiques. Le chantier a été engagé le 12 avril pour permettre un accueil dans les nouveaux locaux lors de la prochaine rentrée scolaire.

Restructuration des toilettes garçons et filles de la section élémentaire du Groupe Scolaire

Ces travaux permettront notamment une mise aux normes des installations.

Réfection de la Rue du Lièvre au Gîte

La Rue du Lièvre au Gîte fera l'objet d'un gravillonnage durant le 2^{ème} trimestre 2021.



Remise en état de la Route de Farges

La structure de cet axe étant fortement dégradée compte-tenu des mouvements de terrain, sera remise à niveau durant le 2^{ème} trimestre 2021. ➡

Un lifting pour nos rivières

Le Dhuy, affluent du Loiret au Nord, le Bourillon affluent du Cosson au sud, deux rivières qui changent de visage. La Directive Cadre Européenne sur l'eau de 2000 fixait comme objectif l'atteinte du bon état écologique des eaux souterraines et superficielles en Europe pour 2015. Pour notre territoire, l'objectif a été reporté à 2027.

Le bon état écologique signifie la libre circulation piscicole et le bon déroulement du transport sédimentaire. Ainsi, le démantèlement de nombreux ouvrages artificiels, et la renaturation des lits ont permis :

- La réduction de l'envasement et le maintien d'une hauteur d'eau suffisante en période d'étiage
- D'éviter le réchauffement et la stagnation de l'eau
- La circulation piscicole toute l'année
- De favoriser l'autoépuration naturelle
- D'éviter les nuisances olfactives en été
- D'augmenter la diversité du milieu
- D'améliorer l'aspect esthétique du cours d'eau au niveau de la traversée des bourgs
- De supprimer les contraintes liées à la manœuvre des ouvrages
- D'être en conformité avec la législation en vigueur. ▢



Le compostage, un enjeu de société

Le compostage permet le retour au sol de la matière organique et la limitation de l'incinération. Des enjeux environnementaux inéluctables et préconisés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. La loi européenne, traduite en France avec la loi AGECL (anti-gaspillage pour une économie circulaire) du 10 février 2020 raccourcit les délais initialement annon-



cés : à partir du 31 décembre 2023, finis les biodéchets dans nos ordures ménagères ! Chaque citoyen doit avoir une solution de tri à la source des biodéchets.

Il nous appartiendra donc, dans notre collectivité, de proposer et mettre en place les solutions de tri à la source des bio-déchets :

- Compostage en établissement. Le composteur est situé dans les cantines, les restaurants...
- Compostage partagé. Le composteur, dans les quartiers, les hameaux...
- Compostage domestique. Le composteur de jardin...

En attendant, une première manifestation sera organisée en partenariat avec le SMICTOM pendant la Semaine du développement durable, sous forme d'un atelier compostage avec un animateur et l'opportunité de réserver vos composteurs domestiques à conditions avantageuses. Possibilité de livraison sur place. Réservation préalable en mairie.

Documentation : Guide du compostage téléchargeable sur le site du SMICTOM. ▢

Entretien des trottoirs

L'entretien des trottoirs : sommes-nous attentifs ?

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est l'affaire de chacun. Il importe que chaque habitant ait le souci d'entretenir le trottoir devant son bien. Cet effort commun contribue à préserver notre environnement. Si nos trottoirs sont peu à peu envahis par une végétation naturelle, il faut en convenir, car depuis le 1^{er} janvier 2017 l'utilisation des herbicides est interdite sur les espaces publics. Il faut accepter la présence

d'herbes sauvages sur certains espaces. Cette nouvelle donne ne signifie pas pour autant laisser une végétation anarchique nous envahir.

Nos agents communaux se sont adaptés et ont donc modifié leur pratique. Cependant ils ne peuvent suffire pour assurer un désherbage manuel de tous les espaces communaux. Chacun se doit d'être acteur du changement même s'il n'existe pas d'obligation de principe pour un riverain d'entretenir son trottoir. Le balayage des feuilles et autres débris est un élément indispensable au maintien de notre cadre de vie. Certains ont déjà à cœur de contribuer à ce bien-être par un désherbage au bas de leur clôture ou la mise en place de plantes vivaces ou de fleurs. Qu'ils en soient ici remerciés.

Il convient de rappeler que tout dépassement de végétation en dehors des limites de propriété est interdit. Il est donc important de rester vigilant sur l'encombrement de nos haies. ▢

Recensement des propriétaires de volailles

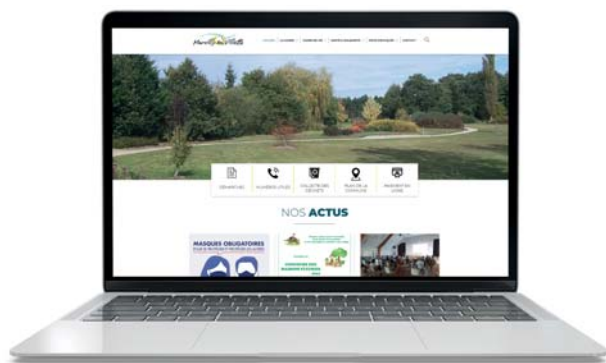
Grippe aviaire

L'épidémie de grippe aviaire frappe à nouveau. Il convient de vous informer/rappeler que le recensement de tous les propriétaires d'oiseaux, à l'exception de ceux qui sont « détenus en permanence à l'intérieur de locaux », est obligatoire depuis la parution de l'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire.

Tout détenteur non commercial de volailles de basses-cours ou d'autres oiseaux élevés en extérieur doit ainsi remplir le formulaire (Cerfa 15472*01) et l'envoyer ou le déposer à la mairie de sa commune. Il est également possible de remplir ce formulaire sur la page dédiée du ministère de l'Agriculture. ▢



Refonte du site internet



Le site internet de la commune fait peau neuve et sa sortie est imminente !

L'intégralité du site, ses contenus, ses visuels et son ergonomie ont été revus pour permettre à l'utilisateur une navigation aisée et plus intuitive. L'organisation des rubriques a été repensée afin de conserver une cohérence selon les thématiques et renseigner l'utilisateur de manière claire et compréhensible. Les informations essentielles sont accessibles en 1 clic !

Les actualités ont gagné en visibilité et offrent ainsi une meilleure accessibilité aux informations.

Ce nouveau site sait également s'adapter au type de matériel utilisé pour se connecter : son affichage est optimisé que ce soit sur ordinateur de bureau, tablette ou encore smartphone.

Vous serez informé de sa sortie par le biais de nos outils de communication, bonne navigation ! ▢

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) a été voté le 9 mars 2021 à l'unanimité des conseillers de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS) après avis sans réserve du commissaire enquêteur. Ce document important fixe les grandes lignes de l'aménagement du territoire de notre communauté de communes pour les 15 ans à venir. Il est composé de diagnostics (environnement, démographie, répartition des services, agriculture...), du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), du Docu-

ment d'Orientation et d'Objectif (DOO) et du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), ainsi que des choix retenus pour définir l'urbanisation des différentes communes de la CCPS dans le cadre du prochain Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

À partir de ce SCoT, l'équipe de la direction de l'aménagement durable du territoire apportera son concours au bureau d'études chargé d'élaborer le PLUi. Un nouveau règlement d'urbanisme prendra en compte toutes les modifications

législatives intervenues ces dernières années de manière à définir les dispositions applicables à chacune des zones urbaines. Un groupe de travail a été mis en place au sein du Conseil Municipal pour mener à bien ce travail.

Tous ces documents relatifs au SCoT sont consultables sur le site de la Communauté de Communes des Portes de Sologne. ▢

www.cc-lafertesaintaubin.fr

Tribune

PAROLE AU GROUPE MINORITAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu en Conseil Municipal a permis d'exposer nos priorités pour 2021. En cohérence avec notre programme, nous avons proposé d'accélérer la réalisation de projets qui rendront la commune plus écologique, plus solidaire, plus citoyenne.

Pour une commune plus écologique

Plusieurs actions sont déjà engagées ou prévues, actions que nous soutenons car elles favorisent la transition écologique et renforcent l'attractivité. Mais il nous a semblé aussi nécessaire de sécuriser les déplacements entre les hameaux et le centre-bourg pour faciliter la circulation douce sur l'ensemble

de la commune et pas seulement au cœur du village.

Au-delà de ces actions qui contribuent à améliorer le "bien vivre" immédiat des habitants de Marcilly, ne faut-il pas lancer dès maintenant les actions qui préserveront l'avenir ?

Pour une commune plus solidaire

Dans la période, la solidarité et l'entraide sont essentielles.

Aussi nous avons proposé l'utilisation d'une plateforme d'échanges de services du quotidien entre les habitants (les courses, le transport pour une consultation médicale, l'aide à la rédaction d'une candidature...) : ce pourrait être un réseau de voisinage déjà utilisé

par différentes collectivités avec des relais en Mairie pour assister les personnes sans accès internet ou connaissant des difficultés dans l'utilisation des outils informatiques.

Pour une commune plus citoyenne

Les habitants ont montré leur envie d'être associés à l'aménagement de leur cadre de vie. Aussi à l'instar d'autres collectivités, nous avons proposé de réserver une part du budget de la commune à la réalisation de projets proposés directement par les habitants et concernant une thématique choisie par le Conseil Municipal. ▢



Rodolphe Leroy

Il fait partie de cette poignée d'agriculteurs installés à Marcilly-en-Villette. Lui a suivi les traces de son père (Maurice Leroy) et de son grand-père (Jean Plançon).

Rodolphe Leroy est né en 1990 dans notre commune, son cursus scolaire commence naturellement par l'école maternelle à Marcilly. Puis, en 1994, Isabelle, sa maman met au monde des jumeaux, Adeline et Vincent. L'école primaire à Marcilly et le collège à La Ferté-St-Aubin suivirent. Il a fait du judo et du foot sous les couleurs du COSM et fréquenta également la salle des jeunes. Après un baccalauréat au lycée Voltaire d'Orléans-La Source, il continua par un BTS au lycée agricole du Chesnoy à Montargis. Les trois années suivantes il travailla au sein de l'entreprise TSM à Saint-Cyr-en-Val.

Rodolphe a toujours eu l'idée de reprendre l'exploitation familiale. Afin de concrétiser son projet, il décida de faire une licence Pro en alternance, option gestion agricole à Pontivy en Bretagne. Il y trouva également l'amour avec Anne-Aël qu'il ramena dans ses valises, ils vont ensemble célébrer leur union à la fin de cet été à Marcilly.

Le 1^{er} janvier 2016, Rodolphe reprend la ferme familiale, année difficile où il fallut affronter l'eau et le feu, et devient la 4^{ème} génération d'agriculteurs au Petit Chantaloup. C'est une exploitation céréalière où il cultive du colza, du blé, de l'orge et du maïs. Son père avait développé la vente de foin et de paille pour les centres équestres de notre secteur,

Rodolphe continue cette activité annexe en proposant également des aliments pour chevaux en transformant les céréales de la ferme.

Il est très impliqué dans les structures agricoles : trésorier de la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) de Darvoy spécialisée dans le battage des céréales, et administrateur au GDA (Groupement de Développement Agricole) de Sologne constitué d'agriculteurs pour mener des actions. Le GDA est animé par un technicien dans divers domaines qui vont de la réglementation de la protection des cultures à celle des animaux, l'ensemble étant dirigé par la Chambre d'Agriculture. Rodolphe est également adhérent au Syndicat des Jeunes Agriculteurs de notre canton et du département et élu au bureau de ce syndicat. À ce titre, et avec ses collègues du secteur, il organise un grand rassemblement sur les terres du Petit Chantaloup le 5 septembre prochain ; ce sera la vitrine agricole du département pour l'année 2021, si, bien sûr, la crise sanitaire que nous traversons s'améliore. Au programme : concours de labour, exposition de matériel agricole, marché de producteurs, mini ferme, course de moisson-batt cross, restauration...

Il a des projets plein la tête. Nous lui souhaitons de réussir tant sur le plan privé que sur le plan professionnel. Le travail est sa passion : il a la passion du travail bien fait. Cet héritage, il en est fier! ➡





ECHANGEONS SUR L'EAU,
LA BIODIVERSITÉ, LES
DÉCHETS

Semaine du développement durable

Sensibiliser
Eau
Médiation
Randonnée
Jeunesse
Biodiversité
Composter
Poule
Ré-utiliser
Durable
DIY
Jardin
Troc
Local
Don
Echanger
Gaspillage

Du 5 au 12 juin 2021, à Marcilly en
Villette
Vente de poules, ateliers,
exposition...